



à Monsieur L'Inspecteur d'Académie

Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de l'Hérault

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Lors de chaque CAPD depuis le mois de juin 2010, les représentants du personnel du SE-Unsa 34 ont posé la question des échéances pour le règlement des sommes afférentes aux évaluations nationales CE1 et CM2 2010, aux stages de remise à niveau Pâques et été 2010, à la part variable de l'indemnité direction d'école mensualisée depuis septembre 2010. Vos réponses ont été transmises aux collègues dans chaque compte-rendu de réunion.

Or il apparaît qu'à ce jour, nombre d'enseignants n'ont rien reçu, en particulier pour les stages de remise à niveau et pour la part variable direction d'école, voire les frais de déplacements. Des collègues ont interrogé vos services. Il leur a été répondu que ces retards sont imputables « au manque de petites mains pour traiter les dossiers », ceci lié à la réorganisation des services Rectorat/IA 34. Loin de moi l'idée d'incriminer les personnels du rectorat ou de l'inspection académique qui, je le sais, travaillent dans des conditions difficiles. Pour autant, ces retards sont intolérables et jettent un sérieux doute sur la façon dont sont gérés les personnels.

Ces disfonctionnements prennent un relief plus particulier encore au moment des fêtes de fin d'année, alors que les retenues pour service non fait sont appliquées avec célérité (juin, septembre, octobre) !

Vous comprendrez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qu'au moment où le pouvoir d'achat des fonctionnaires et particulièrement celui des enseignants, est mis à mal, les retards répétés au versement des diverses indemnités sont insupportables pour les collègues concernés.

Je vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour qu'une solution rapide soit apportée à ce problème.

Persuadé que ma demande retiendra votre attention, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'assurance de mon profond attachement au service public d'éducation.

Montpellier, le 03/01/2011
Le secrétaire départemental

Jean-Luc Vaïsse